

A Rennes, autres services et prestations

- Fourniture de repas à personnes extérieures (selon partenariats et conventions).
- Délivrance de tickets de transport, à la demande du n°115 à des personnes hébergées en urgence hors Rennes-Métropole
- Location de salles de réunion.

À RENNES

en internat

47 chambres individuelles meublées pour hommes seuls ou couples sans enfant

43 rue de Redon
35000 RENNES

02 99 67 39 14
(F : 02 99 67 46 89)

en externat

10 places pour hommes seuls, couples ou familles en appartements éclatés, sous location ou baux glissants

accueil.adsao@ais35.fr

9 places d'hébergement d'urgence

Quartier Arsenal - Redon
Bus N°9 - arrêt "Malakoff"

À REDON

11 places dans des logements du studio au T3, adaptés et meublés

7 rue des Douves
35600 REDON

1 place d'accueil d'urgence réservée aux victimes de violences conjugales.

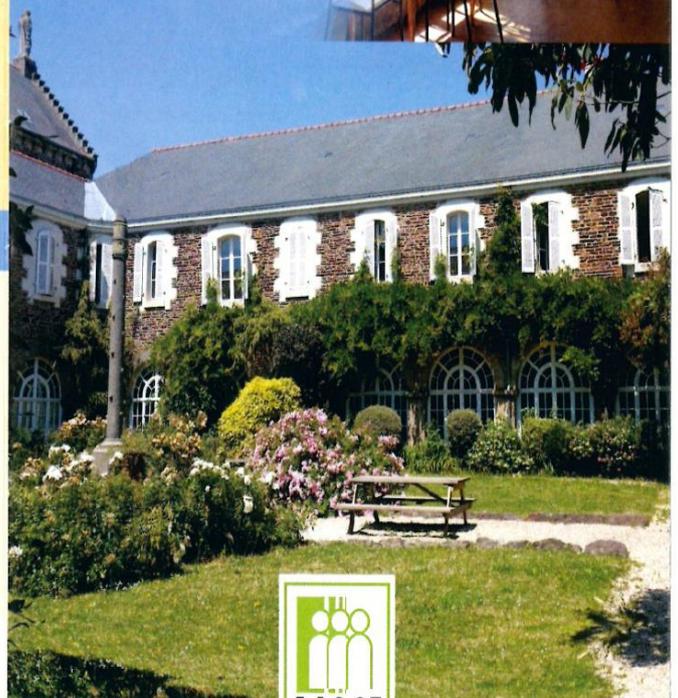
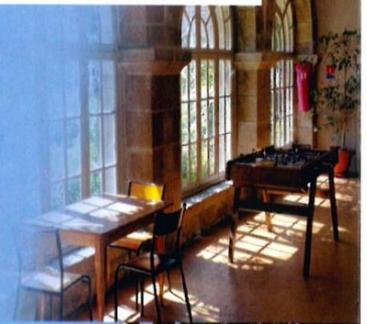
02 99 71 01 16
(F : 02 99 71 62 39)

2 places d'hébergement de stabilisation

ahi-adsao.redon@ais35.fr

ADSAO

Revivre



Un établissement de l'Association pour l'Insertion Sociale
AIS 35 - 43 rue de Redon 35000 Rennes - www.ais35.fr

ADSAO

RENNES



REDON

CENTRE d'HÉBERGEMENT et de RÉINSERTION SOCIALE

LES MISSIONS

Accueil,

orientation et accompagnement
des personnes en grandes
difficultés sociales

Hébergement

Hébergements d'urgence
(115, victimes de violences
conjugales...) et de stabilisation
(alternative à la rue)"

Insertion

ou réinsertion sociale par l'hébergement,
l'accompagnement socio-professionnel et
le réentrainement au travail

Deux travailleurs sociaux référents accompagnent la
personne accueillie, l'un s'attachant à son **projet professionnel**
et l'autre à son **autonomie personnelle** :

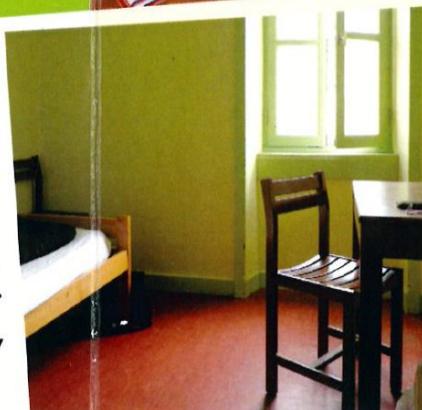
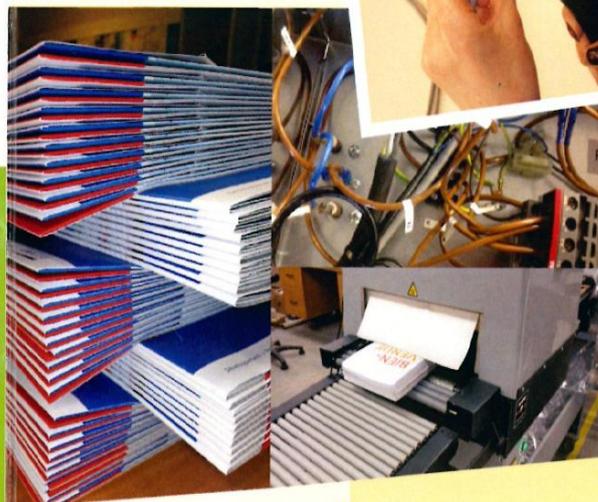
- mise à jour administrative
- ouverture des droits sociaux
- gestion budgétaire
- projet professionnel
- insertion par l'activité économique
- santé
- logement
- rapprochement familial et retissage des liens sociaux
- loisirs et culture

Admission et durée

L'admission au CHRS se fait sur dossier auprès du **SIAO**, et est prononcée par le directeur, sous réserve de l'acceptation par la personne du règlement intérieur et de son implication active dans le recouvrement de son autonomie socio-professionnelle. L'hébergement s'effectue pour une durée de **6 mois**, renouvelable sous condition.

Ateliers d'Adaptation à la Vie Active

À Rennes, les personnes accueillies **se réentraînent au travail** en participant aux **AAVA** à raison de 80 heures par mois. Ces ateliers proposent également des **formations à la recherche d'emploi** et offrent un **bilan des compétences** professionnelles de la personne.



Partenariat

L'accompagnement social et socio-professionnel des personnes s'inscrit dans une dimension partenariale la plus ouverte possible.